



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 septembre 2020 à 20 H 00

Nombre de Conseillers en exercice :	15		
Nombre de Conseillers présents :	13	Pouvoirs :	02
Nombre de Conseillers absents :	02	Votants :	15

L'an deux mil dix-vingt, le 29 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Patricia CHANET, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean Paul BUCHAILLAT, Saïda CHAKIR, Patricia CHANET, Marie-Claude DAUVERGNE, Laurent FOUVET, Yoël GIBOUDOT (arrivé à 20h11), Sandrine GUERMONT, Ludovic JACQUOT, Patricia GUICHON, Jean Pierre MICARD, Jean-Luc REBOUILLAT, Jean-Pierre ROUAH, Cédric TIMMERMANS.

Absents excusés : Madame Patricia THIRIET donne procuration à Madame Patricia GUICHON, Madame Audrey BATHREZ donne procuration à Cédric TIMMERMANS.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude DAUVERGNE, désignée à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 23 juillet 2020 n'appelle ni observation ni modification particulière.

1- TRAVAUX RD 1083 E2 - Convention avec le Département :

Monsieur Jean-Pierre ROUAH fait part à l'assemblée que les travaux relatifs à la sécurisation des accès aux abribus se situent dans l'emprise du domaine public routier départemental. Une convention avec le Département doit être établie et signée afin de préciser les équipements à réaliser et de définir la répartition des charges liées à l'entretien de ces équipements. Ils peuvent être programmés fin octobre 2020, une fois la convention acceptée (convention en annexe).

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'accepter la convention d'occupation du domaine public pour la réalisation et l'entretien d'aménagements de sécurité avec le Département,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention.**

Arrivée de Monsieur Yoël GIBOUDOT à 20h11.

2- Rapport d'activités 2019 d'ECLA :

Madame le Maire indique qu'en application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) a adressé à chaque maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'EPCI en vue d'une information au Conseil Municipal. C'est ainsi que le 31 juillet dernier l'ensemble des membres du conseil municipal de Messia-sur-Sorne a été destinataire d'un lien qui leur permettait d'accéder au rapport d'activités 2019 d'ECLA.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de prendre acte du rapport d'activités 2019 d'ECLA.

3- Dissolution du budget lotissement des Vignes :

Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT rappelle qu'un budget a été créé en 2011 pour permettre la réalisation des ventes des différents lots du lotissement des Vignes. Le dernier lot du lotissement a été vendu le 18 décembre 2019, les opérations budgétaires ont ainsi été soldées au 31/12/2019. L'Inspection des Finances Publiques nous demande une délibération qui officialise la dissolution de ce budget au 31/12/2019.

Afin de clore ce dossier, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE, d'officialiser la dissolution du budget lotissement des Vignes au 31/12/2019.

4- Choix du géomètre pour l'aménagement extérieur de la mairie :

Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT informe les membres du Conseil que dans le cadre du projet de l'extension des locaux de la mairie, il est indispensable de repenser l'accès aux bâtiments communaux et de faire réaliser un relevé topographique.

Deux cabinets de géomètres ont été sollicités.

Cabinet ABCD pour un montant HT de 1 619.50 € soit 1 943.40 € TTC

Cabinet VUILLEMEY pour un montant HT de 1 325.00. € soit 1 590.00 TTC

le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité,

- **De choisir le Cabinet VUILLEMEY pour un montant TTC de 1590.00 €**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'offre correspondante**

5- Choix du cabinet relatif au diagnostic amiante / plomb :

Toujours dans le cadre du projet de l'extension des locaux de la mairie et du réaménagement de la cour d'école, Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT indique qu'il est nécessaire, avant toute chose, de faire réaliser un diagnostic amiante et plomb pour le bâtiment dit « La Garderie » avant démolition, car c'est un bâtiment qui est inexploitable et incompatible avec les travaux envisagés.

Deux professionnels de diagnostics immobiliers ont été sollicités :

- DEM pour un montant HT de 833.33 €, soit 1 000.00 € TTC
- EDI pour un montant HT de 1 950.00 €, soit 2 340.00 € TTC

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité,

- **De choisir la société DEM pour un montant de 1 000.00 € TTC**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'offre correspondante**

6- Subventions aux associations :

Madame le Maire annonce que deux nouvelles demandes de subventions sont parvenues en mairie cet été :

- ACCA de Messia-sur-Sorne (Association de Chasse Communale Agréée)
- SPA (Société Protectrice des Animaux)

Pour rappel, voici les subventions accordées précédemment :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
COMMUNAUX											
ACCA MESSIA	140	140	140	140	140	140	180	150	.	300	
CLUB ENTRAITE ET AMITIE MESSIA	140	140	140	140	140	140	150	150	150	150	150
COOP. SCOLAIRE MESSIA	4 100	3 100	3 100	2 800	2 800	2 800.	2 800	2 800	2 600	2600	2500
CANCOILLOTTE FOLK		50	100	140	140	140	150	400	.		
AMICALE BOULISTE									150	400	ECLA
EXTRA COMMUNAUX	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
A P E I	250	250	250	250	250	250	250				
SCLEROSE EN PLAQUE	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
LA GAULE LEDONNIENNE	115	115	115	115	115	115	115				
LE SOUVENIR Français	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
LIGUE NATIONALE CONTRE CANCER	140	140	140	140	140	140		150			150
RESTOS DU CŒUR								250			
SECOURS CATHOLIQUE											50
SECOURS POPULAIRE											50
TOTAL	4 985	4 035	4 085	3 825	3 825	3 825	3 745	4 000	2 850	3550	

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, d'octroyer

- **150 € à l'ACCA**

La SPA ne bénéficiera pas de subvention, en revanche, une convention sera signée en 2021 avec celle-ci pour une campagne de stérilisation d'un nombre de chats errants sur la commune.

7- Informations et question diverses :

- *Un catalogue de formations a été transmis par l'AMJ (Association des Maires du Jura) à chacun des élus.*
- *L'acte d'achat des terrains des conjoints CRETIN a été signé le 14/09/2020. La municipalité a reçu le groupe NÉOLIA afin d'aborder le futur projet d'aménagement.*

- Deux habitants de Messia-sur-Sorne se sont volontairement proposés pour ramasser les déchets dans la commune, des pinces et des gants leur ont été fournis. La commune les remercie pour leur implication pour l'environnement.
- La commission affaires sociales a décidé de ne pas organiser de repas de fin d'année pour les anciens compte-tenu de la crise sanitaire. Des colis seront donc offerts aux personnes concernées. Il s'agit des personnes nées en 1946 et avant, soit 71 personnes seules et 26 couples. Des devis sont en cours de demande.
- La Délégation Générale du Souvenir Français du Jura remercie le conseil municipal de l'attribution de la subvention versée.
- Deux dossiers de demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle consécutive à la sécheresse ont été déposés auprès des services de la Préfecture : 1 pour la période du 01/06/2019 au 31/12/2019 et 1 pour la période du 01/01/2020 au 24/09/2020.
- Le marché du samedi matin se poursuit tranquillement.
- Les comptes-rendus des différents Comités Syndicaux du Pays Lédonien, du SICTOM, du SIDEC et d'ECLA seront prochainement diffusés à l'ensemble des élus.
- Présentation d'une esquisse de plan du Cabinet BOUDIER pour le projet d'extension des locaux de la mairie.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire,
Marie-Claude DAUVERGNE



Le Maire,
Patricia CHANET

